



**SNUipp Pas De Calais**  
Maison des sociétés  
16 rue Aristide Briand  
62 000 ARRAS  
03 21 51 72 26  
Snu62@snuipp.fr

**SNUipp Nord**  
276 boulevard de l'usine  
59 800 LILLE CEDEX  
03 20 51 29 80  
Snu59@snuipp.fr



## **DIRECTEUR, DIRECTRICE ADJOINT(E) CHARGE(E) DE SEGPA : une fonction essentielle dans la lutte contre les discriminations scolaires !**

Bien que la circulaire de 2015 ait confirmé les Segpa dans leurs missions en reconnaissant le rôle des DACS au sein de ces structures, la politique menée par l'administration ces dernières années se traduit, au contraire, par un affaiblissement continu de nos structures et une dévalorisation progressive de nos fonctions. Il est urgent de réaffirmer nos valeurs, notre expertise et notre professionnalité !

- Une direction à temps plein, une structure à quatre niveaux minimum avec des moyens propres et des enseignants, des directeurs, directrices, formé(e)s,
- Revalorisation de la fonction de directeur ou de directrice de Segpa,
- Requalification du DDEAS,
- Revalorisation du régime indemnitaire des DACS : retour du paiement de l'IS et paiement de l'ISAE,
- Accès de droit aux logements de fonction.

### **Le SNUipp-FSU vous invite à participer à la réunion d'information syndicale**

Le  
**Lundi 26 novembre 2018, de 13h30 à 16h30**

au  
**Collège Jean Moulin, LE PORTEL**

Tous les candidats SNUipp à la Commission Consultative Paritaire Académique des DACS seront présents.

**Pour participer à cette réunion, il suffit d'avertir son IEN (et son principal) 48h avant, par courrier (modèle au dos).**

Le SNUipp-FSU rappelle que ces réunions sur le temps de travail sont un droit conquis par la profession, que chacun peut y participer, qu'il ou elle soit syndiqué(e) au SNUipp, à un autre syndicat ou non syndiqué(e). Les délégués du personnel du SNUipp considèrent qu'ils ont été élus par toute la profession et ils aident ou défendent tous les collègues qui les sollicitent.

Nom

Collège....., le .....

A M. l'Inspecteur de l'éducation Nationale

Objet : Réunion Syndicale SNUipp

Monsieur l'inspecteur,

Conformément au décret du 28 mai 1982 modifié par la circulaire n°2014-120 du 16/9/2014, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par la Section Départementale du SNUipp-FSU Pas de Calais, le 26 novembre 2018, de 13h30h à 16h30 au collège Jean Moulin du Portel.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, mes salutations respectueuses.

signature